

*Le Prix Robert Walser a été créé en 1978, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'auteur éponyme. Robert Walser, né en 1878 à Bienne et décédé à Herisau en 1956, est considéré comme l'un des plus importants auteurs suisses.*

**ARTICLE 1.** Le Prix Robert Walser de la Ville de Biel/Bienne est attribué tous les deux ans à un·e auteur·e francophone et un·e auteur·e germanophone.

**ARTICLE 2.** Le Prix Robert Walser récompense une première œuvre de fiction de qualité littéraire prononcée.

**ARTICLE 3.** Ce sont les maisons d'édition qui soumettent les œuvres à participer. Ne peuvent pas concourir les ouvrages édités à compte d'auteur·e ni les rééditions.

**ARTICLE 4.** Le Prix Robert Walser est doté de la somme de CHF 20 000.– par lauréat·e.

**ARTICLE 5.** Seront prises en considération les premières œuvres publiées entre l'automne 2025 et l'automne 2026. Chaque maison d'édition peut soumettre plusieurs œuvres.

**Date limite de soumission : 31 mars 2026.**

**ARTICLE 6.** Les éditeurs et éditrices envoient leur candidature au format PDF à : [info@robertwalserpreis.ch](mailto:info@robertwalserpreis.ch). La candidature doit contenir les documents suivants :

- 1.) Le PDF de l'œuvre (par exemple un bon à tirer). Si le livre n'est pas encore publié à la date limite de soumission, la maison d'édition enverra le manuscrit accepté pour publication. À noter cependant que le livre devra être publié au plus tard à l'automne 2026.
- 2.) Une brève notice biographique sur l'auteur·e concerné·e.

**ARTICLE 7.** Il y a un jury francophone et un jury germanophone. Les présidences sont nommées par la Fondation Robert Walser Biel/Bienne.

**ARTICLE 8.** Les jurys sont composés chacun de cinq membres.

**ARTICLE 9.** Les jurys décident de l'attribution des prix en juin 2026. Les lauréat·es et les maisons d'édition sont ensuite informé·es, éventuellement avec un délai de blocage. Les décisions des jurys sont sans appel. Il n'y a pas de correspondance à ce sujet.

**ARTICLE 10.** La maison d'édition des lauréat·es fera tout son possible pour aider à la communication et à la promotion du Prix Robert Walser.

- 10.1. Préparation et mise à disposition du matériel de communication (e.a. résumé, biographie, portrait de l'auteur·e, première de couverture).
- 10.2. Communication du Prix Robert Walser et de l'ouvrage primé sur les canaux de promotion de la maison d'édition (e.a. newsletters, catalogue des publications, site internet, réseaux sociaux, réseaux de distribution et libraires).
- 10.3. Placement d'un bandeau ou d'un autocollant sur la couverture du livre primé portant la mention « Prix Robert Walser 2026 ».

**ARTICLE 11.** Implication des lauréat·es lors de la cérémonie de remise du Prix.

- 11.1. La cérémonie de remise du Prix se tiendra à Biel/Bienne (Suisse), en automne 2026.
- 11.2. Les lauréat·es acceptent de se rendre disponibles aux demandes des médias déjà dans la perspective de la cérémonie de remise des prix.
- 11.3. Les lauréat·es acceptent de participer avant la cérémonie de remise des prix à une courte rencontre avec les membres de l'Association des Donateurs du Prix Robert Walser.
- 11.4. Les frais de transport et d'hébergement des lauréat·es sont pris en charge par la Fondation Robert Walser Biel/Bienne.

**ARTICLE 12.** Toute correspondance devra être adressée au secrétariat du Prix Robert Walser : [info@robertwalserpreis.ch](mailto:info@robertwalserpreis.ch)

**ARTICLE 13.** La participation au Prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

*Biel/Bienne en octobre 2025*